

# Miser sur la vaccination volontaire

SANTÉ La France veut rendre onze vaccins obligatoires. En Belgique, hormis pour la polio, on préfère convaincre

L'annonce du projet fait couler beaucoup d'encre. La ministre française de la Santé, Agnès Buzyn, veut rendre onze vaccins obligatoires. En Belgique, si l'obligation de vaccination ne concerne que la polio, l'ONE ruse pour tenter de maintenir une couverture vaccinale suffisante pour éviter le retour des graves maladies épidémiques qui faisaient trembler nos grands-parents.

Selon les derniers chiffres de l'ISP, la couverture vaccinale en Flandre est globalement meilleure qu'en Wallonie et à Bruxelles. Nos cousins du nord du pays se faisant spontanément vacciner, « l'accès de leurs enfants aux milieux d'accueil n'y est pas réglementé par des vaccins obligatoires », explique le Dr Michel Descamps, conseiller pédiatre à l'ONE.

Mais « en Wallonie, les parents anti-vaccins sont légion. Dès lors, pour protéger leurs enfants mais également leurs camarades de potentielles graves infections, l'ONE a instauré une nécessité de vaccination », poursuit-il. Pour franchir les portes des milieux d'accueil ONE, toute tête blonde doit brandir un laissez-passer. Soit la preuve d'une vaccination dûment effectuée contre la polio, la diphtérie, la coqueluche, la rougeole, les oreillons, la rubéole et la bactérie *Haemophilus Influenzae*.

Autrement dit, hormis celui contre la polio, si ces six vaccins ne sont pas rendus obligatoires par la loi belge, ils le sont néanmoins dans les faits pour accéder aux crèches. Parmi les quatre autres vaccins que la France veut rendre obligatoires, celui contre le tétanos fait partie du mélange vaccinal administré en Belgique contre la diphtérie et la coqueluche. Quant aux vaccins contre l'hépatite B, le pneumocoque et

le méningocoque C, ils sont recommandés par le Conseil supérieur de la Santé.

Faudrait-il, à l'instar du projet français, rendre ces vaccins légalement obligatoires chez nous ? « On a beaucoup réfléchi à cette question en Belgique suite à la montée du lobbying anti-vaccin et à la recrudescence de certaines maladies, comme l'épidémie de rougeole cette année. On est arrivés à la conclusion que forcer les gens, ça ne marchera pas et pourrait même avoir un effet paradoxal en donnant de l'eau au moulin anti-vaccin, explique le Dr Charlotte Martin, infectiologue, cheffe de la « travel clinic » à l'Hôpital Saint-Pierre. Mieux vaut convaincre que contraindre. Il faut informer les gens de l'utilité des vaccins, les responsabiliser. A l'école et à l'âge adulte, on éduque peu à la santé en Belgique, et c'est un vrai problème. »

## Mortelle rougeole

Si l'ombre de l'obligation d'inoculer onze vaccins plane sur la France, c'est à cause du fort contexte anti-vaccin lié à son passé. « Alors qu'en Europe, en moyenne, de 10 à 12 % des gens ont des doutes quant à la sécurité des vaccins, ce chiffre grimpe à 40-45 % en France, poursuit le Dr Martin. En 1994, il y a eu un scandale lié à la vaccination contre l'hépatite B. Mais alors que les preuves montraient que les effets secondaires détectés n'étaient pas liés au vaccin, le gouvernement a arrêté la campagne de vaccination. Ce fut une très mauvaise réaction qui a conduit toute une génération à commencer à douter des vaccins. Ça a fait beaucoup de dégâts. Désormais, les Français se vaccinent mal et les épidémies resurgissent, avec de graves dégâts. »

Depuis 2008, dix enfants sont

morts de la rougeole en France. En cause, la trop faible couverture vaccinale. Elle doit être de 95 % pour être efficace. C'est pour l'atteindre, et réinstaurer l'habitude de la vaccination, que la ministre Buzyn veut imposer onze vaccins durant une durée limitée de 5 à 10 ans.

Chez nous, un tel projet n'est pas dans l'air. En effet, s'appuyant sur un rapport rendu par le comité de bioéthique en 2015, « les niveaux totaux de couverture les plus élevés en Europe sont atteints par des programmes de vaccination volontaire », explique Jérôme Hardy, porte-parole de Aïda Greoli, ministre CDH de l'Enfance à la Communauté française. ■

LÆTITIA THEUNIS

## ÉPIDÉMIE

### 293 Wallons infectés par la rougeole

Après 5 ans d'absence, une épidémie de rougeole a explosé en Wallonie en 2017. Pas moins de 6 mois auront été nécessaires pour qu'elle s'éteigne. Parmi les 293 personnes infectées par le virus hautement contagieux, 115 ont été hospitalisées suite à des complications. Si aucun décès n'est à déplorer, l'AviQ (Agence wallonne pour une vie de qualité) pointe un doigt accusateur vers le manque de vaccination. « La majorité des cas déclarés n'étaient pas vaccinés (31 %) ou ne connaissaient pas leur statut vaccinal (58 %). » En effet, la couverture vaccinale de la 2<sup>e</sup> dose (administrée vers 12 ans) du vaccin est d'à peine 75 %. On est loin des 95 % nécessaires. Selon le Dr Martin, il faudrait abaisser l'âge pour la 2<sup>e</sup> dose.

L.T.H.